

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 625**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 625 intitulé :

*Règlement relatif à l'occupation temporaire du domaine public*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Le greffier adjoint,



M<sup>e</sup> Stéphane Desrochers, avocat